|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/84/1326 novembre 2019FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

COMITE EXECUTIF
 DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-quatrième réunion

Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**MANDAT DE L’ÉTUDE THÉORIQUE SUR L’ÉVALUATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX D’ADMINISTRATEURS DES BUREAUX NATIONAUX DE L’OZONE**

**Contexte**

1. Lors de sa 82e réunion, le Comité exécutif a demandé à l’administrateur principal, Surveillance et évaluation de préparer le mandat pour l’étude théorique sur l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone pour le présenter à la 84e réunion (décision 82/10).
2. Les réseaux sont des mécanismes d’accroissement de la capacité qui encouragent l’échange d’informations, d’expérience et du savoir-faire nécessaires pour respecter les engagements du Protocole de Montréal, rapporter les données, fixer et exécuter les politiques, adopter des technologies et gérer efficacement les unités nationales de l’ozone (UNO).
3. L’objectif des réseaux est de fournir aux administrateurs des bureaux régionaux des mises à jour régulières et une orientation sur la conformité avec le Protocole de Montréal et dans la mise en œuvre des activités d’élimination qui contribuent à respecter et à maintenir la conformité avec le Protocole de Montréal.
4. Le réseau joue le rôle d’un forum pour la communication continue entre les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, les pays non visés par l’Article 5, le Fonds et les Secrétariats de l’ozone, ainsi que les agences bilatérales et d’exécution. Des réunions annuelles sont prévues et des ateliers thématiques sont organisés régulièrement afin de discuter notamment d’informations techniques, scientifiques et politiques. Cela permet aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de partager des connaissances, de former une coopération et d’accroître leur expertise et leur capacité.
5. Le premier réseau a été créé en 1993 pour la région de l’Asie du Sud-Est avec le soutien de l’Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI). Entre 1994 et 2008, huit autres réseaux ont été créés.[[1]](#footnote-2) Il existe aujourd’hui neuf réseaux régionaux qui opèrent dans cinq régions, et 147 pays visés par l’Article 5 y participent.
6. Les réseaux ont été évalués deux fois par le passé : en 1994, une évaluation a été réalisée pour le projet du PNUE et de l’ASDI qui a créé le premier réseau régional en Asie du Sud-Est. L’objectif de l’évaluation était de fournir au PNUE et à l’ASDI de « l’aide dans les décisions concernant le financement futur et la structure du projet en Asie du Sud-Est et des leçons pour la mise en application et le développement des projets de réseaux similaires dans d’autres régions. »[[2]](#footnote-3) L’évaluation concluait que le réseau jouait un rôle important dans la sensibilisation sur le Protocole de Montréal et sur son rôle au sein d’un groupe clé de responsables gouvernementaux; elle a aidé à définir les priorités d’élimination, elle a facilité le transfert de technologie et a engendré un esprit de coopération dans la région. Une question a été soulevée concernant la capacité de financement du réseau pour devenir autonome. L’évaluation recommandait de répliquer le concept du réseau dans d’autres régions.
7. Le rapport final de la deuxième évaluation des réseaux régionaux a été présenté à la 33e réunion (mars 2001),[[3]](#footnote-4) il évaluait le fonctionnement et l’organisation de huit réseaux et émettait des recommandations d’améliorations. Les conclusions montraient que les réseaux fournissaient aux administrateurs des possibilités de connaître les décisions du Comité exécutif et de la réunion des parties, d’échanger des expériences et d’augmenter leur niveau de connaissances associées aux derniers développements des substituts technologiques. Les réunions du réseau offraient un forum pour nouer des contacts personnels et en apprendre sur les succès et les échecs afin d’éviter les embûches. D’un autre côté, les programmes des réunions étaient souvent surchargés, le temps alloué aux présentations n’était pas toujours adéquat et la participation aux réunions était irrégulière.

**Objectifs de l’étude théorique**

1. En prenant note que l’évaluation précédente des réseaux régionaux a été menée en 2001, l’étude théorique évaluera de quelle manière le rôle des réseaux a évolué dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal et elle évaluera si les recommandations faites lors de l’évaluation précédente ont été réalisées. Elle analysera la pertinence des réseaux régionaux dans la mise en œuvre des exigences du Protocole de Montréal à l’échelle régionale et des pays en tenant compte de l’organisation, de la participation, du choix du sujet de discussion et de l’influence sur les processus de prise de décision ainsi que les changements nécessaires pour adapter les réseaux aux nouveaux défis du Protocole de Montréal.
2. L’étude théorique essaiera de répondre aux questions d’évaluation suivantes :

Planification et organisation

1. Quelles sont les leçons et les bonnes pratiques tirées des réunions régionales et comment peuvent-elles être utilisées pour améliorer leur fonctionnement?
2. Y a-t-il eu des changements dans l’organisation des réunions au fil du temps? Quels types de changements ont été apportés et quels étaient les objectifs? Ces objectifs ont-ils été atteints?
3. La participation des administrateurs aux réunions était-elle régulière? La participation s’est-elle améliorée au fil du temps? Y a-t-il eu un roulement dans la participation des administrateurs d’une réunion à l’autre? Comment les connaissances et le savoir-faire des réunions ont-ils été maintenus et transmis (p. ex., comment a été élaborée la mémoire institutionnelle des réunions)?
4. Les objectifs et les sujets d’une réunion font-ils l’objet d’une discussion et d’une entente préalables avec les administrateurs avant la réunion? Quel est le processus de sélection des sujets pour les discussions qui seront tenues (p. ex., sont-ils suggérés lors de la réunion précédente, les administrateurs sont-ils contactés au préalable)? Le temps imparti pour la présentation des sujets est-il adéquat?
5. Comment les participants se préparent-ils avant une réunion? Les documents sont-ils fournis à l’avance aux administrateurs (p. ex., disponibles sur le site d’OzonAction)? Y a-t-il un forum en ligne (p. ex., chaîne de courriels, page de réseau social, site Web) où peuvent être tenues des discussions entre les réunions régionales sur des enjeux qui concernent l’organisation et la suggestion de sujets précis?
6. Des facilitateurs sont-ils identifiés pour présider ou faciliter les discussions? Comment sont-ils choisis?
7. Comment l’impact des réseaux est-il évalué? Y a-t-il un suivi des résultats atteints par les discussions tenues durant les réunions? Les résultats de ces discussions sont-ils présentés à la réunion suivante, puis les réussites et les échecs, analysés?
8. Les réunions du réseau sont-elles tenues de manière consécutive à d’autres réunions connexes sur l’environnement (p. ex., réunions avec les ministères de l’Environnement) afin d’effectuer une sensibilisation politique concernant les problèmes d’ozone dans la région et pour encourager les discussions de politiques sur les approches régionales?

Accroissement de la capacité

1. Quelles activités d’accroissement de la capacité sont réalisées pour améliorer la performance des UNO? Les nouveaux administrateurs sont-ils accompagnés par ceux qui ont plus d’expérience? Est-ce que les coordinateurs régionaux de réseau visitent les UNO? Si oui, est-ce fréquent?
2. Les réseaux régionaux offrent-ils du soutien en matière de formation et d’échange d’expertise et de savoir-faire, notamment dans des domaines comme : la législation, les systèmes de permis d’importation/exportation, des incitatifs fiscaux, le travail avec le secteur informel et les petites entreprises, le développement technologique, le contrôle du commerce illégal, ainsi que les projets de récupération et de recyclage?
3. Est-ce que des personnes-ressources, par exemple, entre autres, des agents des douanes, des conseillers juridiques et des représentants d’une association de l’industrie, sont invitées aux réunions?
4. Y a-t-il des échanges de coordonnées et d’information entre les différents réseaux organisés? Les administrateurs qui ont de l’expérience sont-ils invités dans d’autres réunions régionales pour partager leurs connaissances? La surveillance et les rapports des UNO sur la consommation et la production de substances contrôlées adressés au Secrétariat de l’ozone et au Secrétariat du Fonds ont-ils été abordés lors des réunions? Y a-t-il eu des signes d’amélioration par la suite?
5. Les participants étaient-ils capables d’influencer les processus de prise de décision à l’échelle régionale ou de leur pays? Ces décisions étaient-elles formulées lors des réunions?
6. Quelles activités démontrent que les réunions du réseau régional sont des plateformes efficaces pour transmettre des décisions émanant du Comité exécutif et de la réunion des parties? Comment peut-on améliorer cela?

Coordination avec les agences bilatérales et d’exécution

1. Comment les réseaux régionaux contribuent-ils aux activités des agences bilatérales et d’exécution, au Secrétariat du Fonds et au Secrétariat de l’ozone? Les réunions de réseau aident-elles à traiter les problèmes de coordination et de communication entre les agences bilatérales et d’exécution et les UNO?
2. Quelle est l’importance de la participation des agences bilatérales et d’exécution aux réunions? Quel était leur rôle dans les discussions, le brassage d’idées concernant les problèmes et les projets? Quel est le rôle du PNUE pour favoriser la coopération entre les participants et les agences d’exécution? Les pays non visés par l’Article 5 sont-ils invités à participer aux réunions (autres que les agences bilatérales)?
3. De quelle manière les réunions contribuent-elles à renforcer la coopération régionale entre les pays (p. ex., aborder les problèmes fréquents)? Des activités conjointes sont-elles organisées conséquemment aux discussions tenues lors des réunions?

Nouveaux défis

1. De quelle manière les rôles des réseaux régionaux changeront-ils à la lumière de la nouvelle orientation apportée par l’Amendement de Kigali? Quels types de modifications sont nécessaires pour renforcer les réseaux régionaux et pour soutenir leurs activités? Quelles sont les leçons et les bonnes pratiques tirées des réunions régionales et comment peuvent-elles être utilisées pour améliorer leur fonctionnement?
2. Quel rôle jouent les réseaux dans la durabilité des réalisations du Protocole de Montréal?
3. Quel rôle jouent les réseaux dans l’intégration des enjeux de genre au Protocole de Montréal?

**Méthodologie**

1. Un consultant ou une consultante sera recruté pour préparer l’étude théorique. Il ou elle analysera les documents existants relatifs notamment aux réseaux régionaux, les rapports des réunions du réseau et les documents du Comité exécutif. Un questionnaire pourrait être préparé et envoyé aux coordinateurs de réseau régional et aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone. Des discussions auront lieu avec les employés du PNUE, du Secrétariat et d’autres parties prenantes pertinentes.
2. L’ébauche du rapport sera partagée avec le Secrétariat, les agences bilatérales et d’exécution et les UNO pour obtenir des commentaires. Au besoin, une deuxième partie incluant la participation à des réunions régionales sera suggérée, selon les conclusions de l’étude théorique.

**Recommandation**

1. Le Comité exécutif pourrait envisager d’approuver le mandat de l’étude théorique sur l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/13.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Afrique anglophone (1994); Afrique francophone (1994); Mexique et Amérique centrale (1994); Amérique du Sud (1994); Caraïbe (1994); Asie occidentale (1996); Asie du Sud (1997); Europe et Asie centrale (2003); Pays insulaires du Pacifique (2008). [↑](#footnote-ref-2)
2. UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8 [↑](#footnote-ref-3)
3. UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7 et Corr.1 [↑](#footnote-ref-4)